



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0187

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneire), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0187**

commission principale : développement économique

objet : **Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Avec 5 pôles de compétitivité labellisés par l'Etat en 2005, l'agglomération lyonnaise figure parmi les territoires les plus performants au regard de cette politique nationale. Aujourd'hui, les pôles de compétitivité sont devenus un élément structurant et déterminant de l'ambition internationale de la Communauté urbaine de Lyon. Ils constituent une priorité pérenne de la politique de développement économique de l'agglomération.

A ce titre, la seconde évaluation nationale des pôles de compétitivité, conduite au premier semestre 2012 sur l'ensemble des pôles français, a confirmé la pertinence de l'action conduite, en soulignant la maturité de la dynamique collaborative lyonnaise et les effets induits en termes de création d'emplois, d'attractivité du territoire et de structuration des filières.

Au niveau de l'agglomération lyonnaise, 4 des 5 pôles lyonnais évalués ont été classés comme très performants (Axelera, Techtera, Lyon Urban Trucks and Bus (LUTB) et Lyonbiopôle ; ce dernier étant classé premier ex-aequo sur tous les pôles français) et le cinquième (Imaginove) a été classé comme performant.

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi prévoit la poursuite de la politique des pôles de compétitivité avec comme objectif principal de concentrer l'action de ces derniers vers les produits et services à industrialiser. L'objectif dans cette nouvelle phase 2013-2018 est d'accroître l'impact économique des pôles pour davantage de croissance d'entreprises et plus d'emplois :

- d'une part, il s'agit de mettre l'accent sur l'accompagnement de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sur quatre domaines prioritaires : accès au financement, ouverture à l'international, gestion des compétences et accompagnement des projets d'entreprises, - d'autre part, il s'agit de focaliser sur les retombées économiques des projets, et transformer les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché.

Dans cette perspective, les objectifs fixés par les pouvoirs publics aux pôles de compétitivité se sont matérialisés dans des contrats de performance individualisés cosignés en 2013, lesquels détaillent les engagements des pôles pour assurer leur propre développement, mais également les engagements réciproques des pôles et des pouvoirs publics en matière d'accompagnement des projets, en particulier sur les plans financiers et stratégiques.

En cohérence avec sa politique de soutien à l'innovation par les projets de recherche et de développement collaboratifs, la Communauté urbaine est cosignataire des contrats de performance pour les 5 pôles lyonnais (Lyonbiopôle, Axelera, LUTB Transport & Mobility Systems, Imaginove, Techtera) ainsi que pour un pôle rhônalpin à forte présence lyonnaise (Tenerrdis).

Modalités de soutien de la Communauté urbaine aux pôles de compétitivité

Les actions d'animation des pôles de compétitivité

La fonction d'animation est déterminante. Elle conditionne la vitesse et la qualité d'émergence de nouveaux projets. Chacun des 5 pôles lyonnais est doté d'une structure d'animation sous forme associative dont le fonctionnement est assuré par les cotisations des membres (entreprises et laboratoires), de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales, en particulier de la Région Rhône-Alpes.

Pour mémoire, le soutien au fonctionnement et à l'animation des pôles de compétitivité lyonnais par la Communauté urbaine s'est élevé à 4,6 M€ au total sur la période 2005-2013.

Les projets collaboratifs d'investissement en recherche et développement (R&D)

Le montage et la conduite de projets de recherche et de développement représentent le cœur de l'activité des pôles de compétitivité. Les projets de recherche financés dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI) de l'Etat sont des projets menés en collaboration entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme n'excédant pas 5 ans à compter de la fin du programme de recherche. Ces projets doivent présenter des retombées économiques pour le territoire en termes d'emploi (accroissement ou maintien de compétences) et d'investissement (renforcement de sites industriels).

Sur la période 2005-2013, ce sont au total, plus de 500 projets de R&D collaboratifs qui ont été accompagnés par les 5 pôles lyonnais, pour un investissement total de 1 714 M€ :

- Lyonbiopôle : 134 projets collaboratifs, représentant 667 M€ d'investissement total,
- Axelera : 165 projets collaboratifs, représentant 510 M€ d'investissement total,
- Techtera : 185 projets collaboratifs, représentant 193 M€ d'investissement total,
- Imaginove : 86 projets collaboratifs, représentant 127 M€ d'investissement total,
- LUTB : 64 projets collaboratifs, représentant 217 M€ d'investissement total.

Exemples de retombées économiques et techniques des projets soutenus

L'action des pôles génère aussi des projets d'implantation ou de relocalisation d'équipements et de personnels R&D dont l'activité s'inscrit dans les thématiques des pôles. L'objectif est de renforcer la masse critique fédérée par les pôles sur le territoire, notamment en attirant de nouvelles compétences industrielles et de R&D dans l'agglomération lyonnaise.

MICROVAX (Lyonbiopôle 2006) : ce projet concernait un nouveau système d'injection de vaccin par voie intradermique et réunissait 3 partenaires (Becton Dickinson, Sanofi Pasteur et l'INSERM). L'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (EMA) a autorisé sa mise sur le marché en février 2009. 36 emplois ont été créés en lien avec ce développement, 30 brevets associés ont été déposés, 20 articles scientifiques ont été publiés et 30 publications lors de congrès internationaux ont pu être réalisées. La première commercialisation du vaccin intradermique contre la grippe saisonnière avec ce système a été réalisée en 2010.

PLATINE (Lyonbiopôle 2008) : ce projet concernait la réalisation d'une plateforme européenne d'immunomonitoring avec 5 partenaires (Innate Pharma, Transgene, ImmunID, l'INSERM et le Centre Léon Bérard). Le projet a facilité la consolidation de savoir-faire ainsi que la validation de méthodes et d'organisation, qui ont permis de réaliser les études d'immunomonitoring de candidats médicaments développés par les partenaires du projet. L'activité de la structure gérée par le consortium a permis la création, en avril 2011, d'une société indépendante de services en immunomonitoring : Platine Pharma Services. 21 emplois ont été créés, la certification ISO 9001 a été obtenue en 2011, 41 procédures techniques et opérationnelles développées par le projet, transférées et validées par la société de services et enfin, 10 essais cliniques dont 7 en cours bénéficiant de l'accompagnement de Platine.

TRIPLE (AXELERA 2009) : le projet TRIPLE a constitué à produire une méthodologie normalisée d'analyse des gisements plastiques issus du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et mettre en place des schémas de tri performants de ces plastiques afin d'augmenter le taux de valorisation global des DEEE. In fine, TRIPLE a permis une caractérisation fine du gisement de plastiques des DEEE, de valider les limites des technologies de tri usuelles, a conduit à l'invalidation d'une piste de travail sur le tri di-électrique, et permis un prototype de technologie de tri des plastiques contenant des retardateurs de flammes bromés.

Outre ces avancées technologiques, le projet a conduit à 11 emplois créés.

SILICOTEX (TECHTERA 2007) : SILICOTEX est un projet qui a permis de développer des matériaux issus des nouvelles possibilités de formulations des silicones ou de leurs procédés de mise en œuvre, pour en exploiter les spécificités fonctionnelles : leur respirabilité, leurs propriétés modulables d'adhérence/anti-adhérence, d'hydrophobie/hydrophilie, leur innocuité, tout en bénéficiant de leur élasticité, leur résistance au vieillissement, aux intempéries ou à la température, avec des applications principalement dans les dispositifs médicaux ou les vêtements techniques.

Le projet répondait à des enjeux environnementaux évidents : remplacement de matériaux nocifs, économies d'énergie ou de matière par la diminution du nombre d'opérations dans le process de fabrication, renforcement des performances des produits en limitant les effets sur la santé.

Outre ces avancées technologiques, le projet a conduit à 4 emplois créés, 2 brevets déposés (2 en cours de discussion) et 2 thèses.

A titre d'exemple, le Technyl Center situé sur la plate-forme de la Belle étoile à Saint Fons depuis 2010 et proche du Centre de recherche et technologie de Lyon regroupe 45 personnes de 17 nationalités. Ses travaux permettront la production de nouveaux plastiques pour les domaines du transport, de l'électricité, de l'électronique, du bâtiment et des biens de consommation.

Par délibération n° 2009-0739 du Conseil du 11 mai 2009, la Communauté urbaine a approuvé le principe de soutenir financièrement les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité.

2 autorisations de programme (AP) globales ont été votées pour la période 2009-2013 pour un montant total de 12 750 000 €.

Pour faire face aux appels à projets courant sur 2014 (17ème et 18ème appels à projets), et ainsi mieux répondre aux opportunités de projets, il est proposé de pérenniser l'engagement de la Communauté urbaine dans le financement des projets de recherche et développement (R&D) pour l'année 2014. Le montant total des soutiens potentiellement sollicités est estimé à 2 000 000 € TTC en investissement. Pour cela, il convient donc d'individualiser une nouvelle autorisation de programme de ce montant.

Ventilation prévisionnelle de la demande d'individualisation d'autorisation de programme entre pôles de compétitivité :

	Montant prévisionnel 2014
Pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2014	444 000
Pôle de compétitivité Axelera 2014	628 000
Pôle de compétitivité LUTB Transport et Mobility Systems 2014	484 000
Pôle de compétitivité Techtera 2014	276 000
Pôle de compétitivité Imaginove 2014	168 000
Total	2 000 000

Critères d'intervention de la Communauté urbaine

L'éligibilité des projets de recherche et développement (R&D) au soutien de la Communauté urbaine, est analysée de la manière suivante :

- labellisation effective par un pôle de compétitivité,
- soutien de l'État au titre du Fonds unique interministériel ou via BPI France,
- participation d'entreprises, laboratoires de recherche ou universités implantés dans l'agglomération,
- affectation du soutien financier aux PME-PMI, TPE et laboratoires publics en priorité,
- présence de sites de R&D des partenaires du consortium sur l'agglomération,

- montant des investissements prévus pour la réalisation du projet (relocalisation d'équipes de recherche, création de plates-formes technologiques, etc.),
- retombées économiques prévisionnelles pour l'agglomération en termes de création de valeur, d'activité et d'emploi, ou structuration de la filière dans le tissu local.

Il est en outre proposé de déléguer aux services du Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique et de BPI France l'instruction et le suivi de la gestion des projets de R&D. Ce mode opératoire présente plusieurs avantages pour la Communauté :

- sécurité dans l'instruction technique du dossier en raison des capacités d'expertise de l'Etat,
- suivi de la valorisation technique des projets, de l'exécution budgétaire et de la réalisation des engagements,
- la connaissance du secteur concerné permet une analyse stratégique des projets ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement labellisés par les pôles de compétitivité Lyonbiopôle (santé), Axelera (chimie environnement), LUTB Transport & Mobility Systems (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo) et Techtera (textiles).

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international, pour un montant de 2 000 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 750 000 € en 2014 et 1 250 000 € en 2015, sur l'opération n° 0P02O2864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.